2012-1539 2012-11-30

(L’étiquette avant)

Groupe 1B Insecticide

DIAZINON 50 EC

INSECTICIDE DE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

Contient du diazinon

Pour la lutte contre les insectes sur certains légumes, les fruits, les grandes cultures, plantes ornementales et autres usages agricoles.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Diazinon….50%
Mise en garde, contient l’allergène soja.
N° D'ENREGISTREMENT 27538
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu NET : 10 L

DANGER POISON

Interprovincial Cooperative Limited
C.p. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3 M 9
1-204-233-3461
RC 812-0510

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT ÊTRE MORTEL SI AVALÉ

Nocif si inhalé ou absorbé par la peau. Porter un respirateur approuvé lors de la gestion de grandes quantités. Évitez
tout contact avec la peau, des yeux et des vêtements. Éviter de respirer le brouillard, poussière ou brouillard de
pulvérisation. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit, et avant de manger, de boire ou de fumer.
Garder l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement accessible pour utilisation en cas d'urgence
(c'est-à-dire en cas de rupture d'un emballage, d'un déversement de produit ou d'un bris d'équipement) :
combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures résistant aux
produits chimiques et respirateur approuvé par le NIOSH. Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser
un système de chargement à transfert mécanique fermé pour les produits liquides. Les préposés au mélange et au
chargement doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures et
des gants résistant aux produits chimiques. S'il n'y a pas de système de chargement fermé, les préposés au mélange
et au chargement doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à
manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux
produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH. Les préposés à l'application qui utilisent une **rampe
d'aspersion** avec une cabine fermée doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des
chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils sortent de la
cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation. Les préposés à l'application qui utilisent un
pulvérisateur pneumatique avec une cabine fermée doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon
long, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils
sortent de la cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation. Si leur pulvérisateur pneumatique
n'est pas muni d'une cabine fermée, les préposés à l'application doivent porter :

☐ une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long;

☐ un couvre-chef résistant aux produits chimiques;

☐ un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH;

☐ des chaussures et chaussettes résistant aux produits chimiques;

☐ des gants résistant aux produits chimiques.

Les préposés à l'application qui utilisent des **pulvérisateurs manuels**, y compris des pinceaux, doivent porter une
combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, un
casque de protection (si la pulvérisation est dirigée dans les airs), des gants résistant aux produits chimiques, des

chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH.
Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter
la contamination des écosystèmes aquatiques lors de l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe, l'élimination des déchets, ou le nettoyage des équipements.
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous
avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site
Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.
SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Maux de tête, vertiges, une vision trouble, nervosité, faiblesse, nausées, des crampes, diarrhée, inconfort à la poitrine, transpiration, myosis, déchirure, salivation et autres sécrétions excessives des voies respiratoires, des vomissements, cyanose, un oedème papillaire, contractions
musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte des réflexes et perte de contrôle du sphincter.
PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour
obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le
centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucin liqude à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la
bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement
la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils
sur le traitement.
En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911
ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler
un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau
pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer
l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le diazinon est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est un
antidote. Utilisez 1 à 2 mg toutes les 15 à 30 minutes si nécessaire. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le
vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.[K2]
ÉLIMINATION : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être
éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore
auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y
porter le contenant :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le
réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation

provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir,
s'adresser au fabriquant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de
déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui
figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les
produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que
l'utilisation du produit peut entraîner.

(Livret détachable)

Groupe 1B Insecticide

DIAZINON 50 EC

INSECTICIDE DE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

Sub. No. 2012-1539 2012-11-30

Contient du diazinon

Pour la lutte contre les insectes sur certains légumes, les fruits, les grandes cultures, plantes ornementales et autres usages agricoles.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Diazinon….50%
Mise en garde, contient l'allergène soja
N° D'ENREGISTREMENT 27538
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
.

Contenu NET : 10 L
DANGER POISON

Interprovincial Cooperative Limited
C.p. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3 M 9
1-204-233-3461
RC 812-0510

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
PEUT ETRE MORTELLE SI AVALE

Nocif si inhalé ou absorbé par la peau. Porter un respirateur approuvé lors de la gestion de grandes quantités. Évitez
tout contact avec la peau, des yeux et des vêtements. Éviter de respirer le brouillard, poussière ou brouillard de
pulvérisation. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit, et avant de manger, de boire ou de fumer.
Garder l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement accessible pour utilisation en cas d'urgence
(c'est-à-dire en cas de rupture d'un emballage, d'un déversement de produit ou d'un bris d'équipement) :

combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures résistant aux
produits chimiques et respirateur approuvé par le NIOSH. Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser
un système de chargement à transfert mécanique fermé pour les produits liquides. Les préposés au mélange et au
chargement doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures et
des gants résistant aux produits chimiques. S'il n'y a pas de système de chargement fermé, les préposés au mélange
et au chargement doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à
manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux
produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH. Les préposés à l'application qui utilisent une **rampe
d'aspersion** avec une cabine fermée doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des
chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils sortent de la
cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation. Les préposés à l'application qui utilisent un
pulvérisateur pneumatique avec une cabine fermée doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon
long, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils
sortent de la cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation. Si leur pulvérisateur pneumatique
n'est pas muni d'une cabine fermée, les préposés à l'application doivent porter :

☐ une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long;

☐ un couvre-chef résistant aux produits chimiques;

☐ un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH;

☐ des chaussures et chaussettes résistant aux produits chimiques;

☐ des gants résistant aux produits chimiques.

Les préposés à l'application qui utilisent des **pulvérisateurs manuels**, y compris des pinceaux, doivent porter une
combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, un
casque de protection (si la pulvérisation est dirigée dans les airs), des gants résistant aux produits chimiques, des
chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH.

[Laboratoires]

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous
avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site
Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter
la contamination des écosystèmes aquatiques lors de l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une
application directe, l'élimination des déchets, ou le nettoyage des équipements.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques , les oiseaux , et petits mammifères sauvages.
TOXIQUE pour les abeilles directement exposées au moment du traitement aux résidus sur les cultures ou les
mauvaises herbes en fleur ou par la dérive de pulvérisation. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les
mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats à proximité du site traité.
TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets
nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terrains boisés.
Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites
traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.
Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une
bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.
SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Maux de tête, vertiges, une vision trouble, nervosité, faiblesse, nausées, des crampes, diarrhée, inconfort à la poitrine, transpiration, myosis, déchirure, salivation et autres
sécrétions excessives des voies respiratoires, des vomissements, cyanose, un oedème papillaire, contractions
musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte des réflexes et perte de contrôle du sphincter.
PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour
obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le
centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la
bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement
la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils
sur le traitement.
En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911
ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler
un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau
pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer
l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
[K4]
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le diazinon est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est un
antidote. Utilisez 1 à 2 mg toutes les 15 à 30 minutes si nécessaire. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le
vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique
ÉLIMINATION : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclab le qui doit être
éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore

auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y
porter le contenant :
3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le
réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.
S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation
provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir,
s'adresser au fabriquant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de
déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

S'il n'est pas indiqué dans les recommandations ci-dessous, le diazinon 50EC devrait être mélangé avec suffisamment d'eau pour assurer la couverture complète. Un meilleur contrôle est obtenu lorsque l'application est
faite dès l'apparition d'insectes. Répétez l'application au besoin pour garder le contrôle sauf sous indication contraire.
Le diazinon 50 EC est un insecticide émulsifiable qui exige une agitation minimum lors de l'application. Le diazinon
50 EC est compatible avec la plupart des autres insecticides ou fongicides.
NE PAS APPL IQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, veuillez noter que le diazinon 50 EC contient un insecticide du groupe 1B. Toute les
population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Diazinon 50 EC et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces
insectticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance
sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, tels que le métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder
l'acquisition de la résistance aux insecticides :

☐ Dans la mesure du possible, alterner le Diazinon 50 EC ou les insecticides du même groupe 1B avec des
insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

☐ Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est
permis.

☐ Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le
terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

☐ Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

☐ Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

☐ Pour plus d'informations ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec IPCO au 1-

204-233-3461 (à frais virés).

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

1. Ne pas pulvériser sur les animaux ou les humains.
2. Retirer tous les animaux, les poissons et les oiseaux avant de pulvériser; ne pas les laisser revenir moins de 4 heures après le traitement.
3. Ne pas entreposer près des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
4. Toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus sur les cultures. Les oiseaux qui se nourrissent dans les endroits traités pourraient mourir.
5. Ne pas contaminer les étendues d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des réservoirs, des ruisseaux et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets..

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-delà des végétaux à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur durant les pulvérisations à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h dans le site à traiter (à déterminer à l'extérieur du site, côté sous le vent).

NE PAS pulvériser par voie aérienne.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Zones tampons :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour l'utilisation des méthodes et des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et la rive la plus rapprochée en aval des habitats d'eau douce vulnérables (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs, ruisseaux et milieux humides) et des habitats marins ou estuariens vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection du :

			Milieux d'eau douces de profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur pneumatique	Pomme /Poire	Début de la croissance	70	65	40	30
		Fin de la croissance	60	55	30	20
	Fruits à noyau	Début de la croissance	70	60	35	25
		Fin de la croissance	55	50	25	20

Délais de sécurité :

Culture	Délai de sécurité (jours)
Pomme	4
Poire	5
Fruits à noyau (abricot, cerise, pêche, prune et prune à pruneaux)	4
Fraise	4
Framboise, mûre, mûre de Logan, groseille, gadelle et cassis	6
Canneberge	3
Carotte, panais	3
Oignon	3
Rutabaga, navet	4

Afin de réduire au minimum la contamination de l'eau de surface lorsque ce produit est utilisé sur les canneberges, tous les effluents doivent être retenus et ne pas être libérés avant 14 jours après le dernier traitement au diazinon.

FRUITS

POMMES – Puceron vert du pommier (oeufs), tétranyque brun (oeufs), tétranyque rouge du pommier (oeufs),
cochenille de San José: Utiliser 500 mL avec 20 litres d'huile de dormance émulsifiable par 1 000 litres d'eau.
Appliquer comme pulvérisation de dormance pour couvrir à fond. Tordeuse du pommier, phalène du fruit vert:
Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer au bouton rose. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la
récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire..

POIRES – Cochenille de San José: Utiliser 1,0 litre avec 20 litres d'huile de dormance émulsifiable dans 1 000
litres d'eau. Appliquer comme pulvérisation de dormance pour couvrir à fond.
POMMES, POIRES – Carpocapse de la pomme: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer comme
traitement post floral au besoin. Un second couvain peut nécessiter un traitement supplémentaire. Ne pas appliquer
moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire. **Mouche de
la pomme:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer au moins 3 traitements post floraux, à intervalles de
10 jours, lorsque les mouches sont actives et pondent. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le
roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire. **Psylle du poirier:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000
litres d'eau. Appliquer avant le bouton rose, et aux premier, deuxième et troisième traitements post floraux. Ne pas
appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes et de poires peut se
produire. **Pique-boutons du pommier:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer au stade du bouton rose
et à la pleine éclosion à la fin de juillet ou au début d'août. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le
roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire. **Puceron vert du pommier, puceron rose du
pommier, puceron lanigère du pommier:** Utiliser 0,5-1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer comme
traitement post floral complet. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le
roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire. **Cochenille, kermès (formes mobiles), punaise
des bois:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dès que l'infestation se produit. Répéter au besoin. Ne
pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes peut se
produire. **Mineuse à tente:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer pour bien couvrir au stade de la
chute des pétales et au premier traitement post floral. Faire des traitements post floraux subséquents si une deuxième
et une troisième générations se développent. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement
de certaines variétés de pommes peut se produire.
ABRICOTS, PÊCHES - Puceron, cochenille de San José (formes mobiles): Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres
d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte
des abricots ou moins de 20 jours avant la récolte de pêches. **Petite mineuse du pêcher, cochenille de San José:**
Utiliser 1,0 litre avec 20 litres d'huile de dormance émulsifiable dans 1 000 litres d'eau. Appliquer comme
pulvérisation de dormance pour bien couvrir. **Petite mineuse du pêcher:** Utiliser 1,0 litre avec 10 litres d'huile
d'été légère à moyenne dans 1 000 litres d'eau. Pulvériser à fond au stade de la chute des pétales. Ne pas appliquer
moins de 10 jours avant la récolte des abricots ou moins de 20 jours avant la récolte des pêches. Utiliser 1,0 litre
dans 1 000 litres d'eau. Appliquer de façon à obtenir une couverture uniforme au mois de mai et de juin. Ne pas
appliquer moins de 10 jours avant la récolte des abricots ou moins de 20 jours avant la récolte des pêches.

PRUNES – Puceron farineux du prunier, Husteroneura setariae, puceron du chardon: Utiliser 1,0 litre par 1
000 litres d'eau. Appliquer de façon à obtenir une couverture uniforme. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins
de 10 jours avant la récolte. **Pique-boutons du pommier:** Utiliser 1,0 litre par 1 000 litres d'eau. Appliquer au
stade du bouton rose. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Mouche de la pomme:** Utiliser 1,0 litre
dans 1 000 litres d'eau. Appliquer 2 à 3 fois à intervalles de 10 jours à la fin de juillet et au début d'août. Ne pas
appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Puceron farineux du prunier (oeufs), petite mineuse du pêcher,**
cochenille de San José: Utiliser 1,0 litre avec 25 litres d'huile de dormance émulsifiable dans 1 000 litres d'eau.
Appliquer comme pulvérisation de dormance pour bien couvrir. Utiliser 1,0 litre avec 10 litres d'huile d'été légère à
moyenne dans 1 000 litres d'eau. Appliquer à la fin d'avril ou au début de mai. Ne pas appliquer moins de 10 jours
avant la récolte.
CERISES – Trypète des cerises: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dès l'apparition des mouches.
Répéter 2 à 3 fois à intervalles de 10 jours. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. Puceron noir du
cerisier: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter 10 jours plus tard.
Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Cochenille de San José (formes mobiles):** Utiliser 1,0 litre
dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dès l'apparition des formes mobiles. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la
récolte. **Cochenille de San José:** Utiliser 1,25 litres avec 30 litres d'huile de dormance émulsifiable dans 1 000
litres d'eau. Appliquer comme pulvérisation de dormance pour bien couvrir. **Tordeuse du pommier:** Utiliser 1,0
litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer au stade de la chute des pétales pour bien couvrir. Ne pas appliquer moins
de 10 jours avant la récolte. **Pique-boutons du pommier:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer au
stade de la pointe verte pour bien couvrir. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.
FRAISES – Pucerons: Utiliser 1,0 à 2,0 litres dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dès l'apparition des insectes.
Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 5 jours avant la récolte. **Lieuse omnivore:** Utiliser 2,25 litres dans 1
000 litres d'eau. Pulvériser directement la couronne de la plante; remuer la plante pour bien couvrir. Appliquer une
autre fois après la récolte au besoin. Ne pas appliquer moins de 5 jours avant la récolte. **Tordeuse du fraisier,**
cercope des prés: Utiliser 2,25 litres dans 2 000 litres d'eau par hectare. Appliquer lorsque les bourgeons montrent
leur couleur. Ne pas appliquer moins de 5 jours avant la récolte.
CANNEBERGES – Tordeuse des canneberges: Utiliser 4,5 litres dans 3 200-3 500 litres d'eau par hectare.
Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.
Pyrale des atocas: Utiliser 7 litres dans 3 200-3 500 litres d'eau par hectare. Appliquer dès l'apparition des
insectes. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

MÛRES, MÛRES DE LOGAN, FRAMBOISES – Rhizophage du framboisier: Utiliser 4,5 litres dans 4 000
litres d'eau par hectare. Tremper la couronne à raison de 0,6 litre de mélange par plant à mesure que les nouvelles
tiges atteignent 10 cm de hauteur. Ne pas appliquer après la floraison. Ne pas utiliser pendant la floraison pour
éviter de blesser les insectes pollinisateurs. **Pucerons, vers des fruits, cicadelles, tenthrède du framboisier,**
thrips: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer lorsque les boutons en fleurs se séparent. Ne pas appliquer après la floraison. Ne pas utiliser pendant la floraison pour éviter de blesser les insectes pollinisateurs.
GADELLE ET CASSIS, GROSEILLES - Pucerons, lécanie de vigne/cochenille ostréiforme (formes mobiles),
tenthrède: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer immédiatement avant l'ouverture des premières
fleurs. Ne pas appliquer après la floraison. Ne pas utiliser pendant la floraison pour éviter de blesser les insectes
pollinisateurs..

LÉGUMES

OIGNONS – Mouche de l'oignon: Utiliser 20-37, 5 mL par rang de 100 mètres. Appliquer dans le sillon des
semences au moment du semis ou de la plantation. Pour les formulations liquides, utiliser suffisamment d'eau pour
bien mouiller le sillon. Adopter la faible dose dans un sol pauvre, et la dose élevée dans un sol organique. **Mouche**
de l'oignon (adultes): Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dès que les mouches deviennent nombreuses.
Utiliser suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter à intervalles de 7 à 10 jours selon l'infestation. Ne pas
appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Thrips de l'oignon:** Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans
suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.
PANAIS - Mineuse diptère, altises: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment **d'eau pour bien**
couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.
CAROTTE, PANAIS – Pucerons: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien
couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Mouche de la carotte:** Utiliser
1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter à intervalles de 7 à 10 jours
selon l'infestation. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.
RUTABAGA, NAVET – Mouche des racines: TRAITEMENT DES SEMENCES: Utiliser 2,25 litres dans 1 000
litres d'eau par hectare. Appliquer comme trempage dans une bande étroite directement au-dessus du rang lorsque
les jeunes pousses sont levées. Faire un deuxième traitement comme trempage après l'éclaircissement ou faire des
traitements hebdomadaires comme trempage 5 à 6 semaines plus tard à raison de 1,1 litres par hectare pour détruire
les mouches adultes. Mouiller à fond la plante et le sol environnant. Pulvériser directement le pied de la plante.
Consulter les autorités agricoles locales pour savoir s'il faut des traitements supplémentaires et à quel moment

traiter. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. **Pucerons, mineuse diptère, altises:** Utiliser 1,1 litres
par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de
14 jours avant la récolte.
POMME, ABRICOT, CAROTTE, CERISE, CANNEBERGE, OIGNON, PLANTES ORNEMENTALES,
PANAIS, PÊCHE, POIRE, PRUNE, RUTABAGA, FRAISE, NAVAIS - Puceron, mouche de la carotte,
chenilles, doryphore de la pomme de terre, perce-pousse européen du pin, altises, mouches à fruits, cicadelles,
mouche mineuse , cochenilles: Utiliser 125 mL par 100 litres d'eau. Pulvériser à fond les cultures infestées.
Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 20 jours avant la récolte.
LÉGUMES – Ver-gris (surface et souterrain): TRAITEMENT DU SOL: Utiliser 80 mL par 50 litres par 1
000 mètres carrés. Appliquer immédiatement avant de planter. Utiliser suffisamment d'eau pour couvrir uniformément. Incorporer dans les premiers 7,5-10 cm de sol, 7,5-15 cm pour les vers-gris souterrains.
DÉCHETS ET PILES DE VIGNES - Mouches: Utiliser une solution à 0,155% de DIAZOL 50 EC. Pulvériser
les piles de vignes ou déchets semblables à raison de 5 litres de solution préparée par 10 mètres carrés de déchets.
Ne pas nourrir les animaux avec les vignes traitées ou les déchets.
AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.
L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.
L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit
peut entraîner.

Sub. No. 2012-1539 2012-11-30

(L'etiquette de base)

Groupe 1B Insecticide

DIAZINON 50 EC

INSECTICIDE DE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

Contient du diazinon

Pour la lutte contre les insectes sur certains légumes, les fruits, les grandes cultures, plantes ornementales et autres usages agricoles.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Diazinon….50%
Mise en garde, contient l'arllergène soja
N° D'ENREGISTREMENT 27538
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu NET : 10 L

DANGER POISON

Interprovincial Cooperative Limited
C.p. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3 M 9
1-204-233-3461
RC 812-0510